

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

56000 Vannes

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

 sur ma commune :

IMPORTANT

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

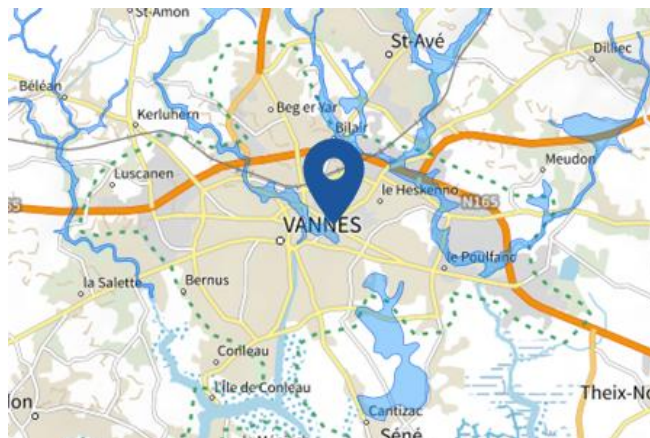
 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Vannes

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : **PPRi bassins versants vannetais**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi bassins versants vannetais a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 24/03/2009

Date d'approbation : 31/05/2012

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PAPI : **PAPI - GMVA**

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2025_0011.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque d'inondation sur Vannes

6 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

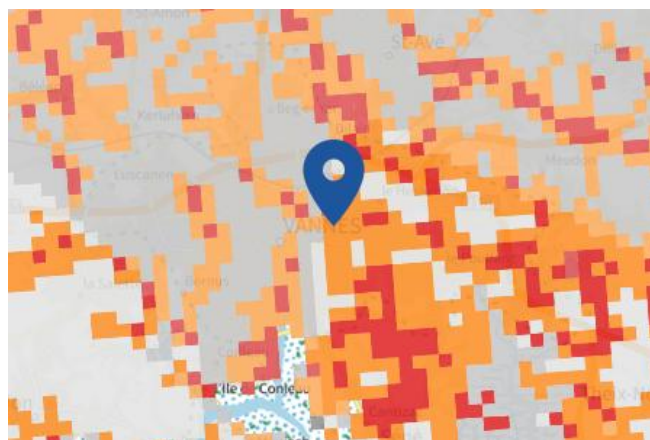
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2424582A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/06/2024	27/09/2024
INTE0100178A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/01/2001	22/04/2001
INTE0100178A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/12/2000	22/04/2001
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE8800166A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/1988	13/08/1988

Risque de remontées de nappe sur Vannes

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE



PAPI : PAPI - GMVA

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2025_0011.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

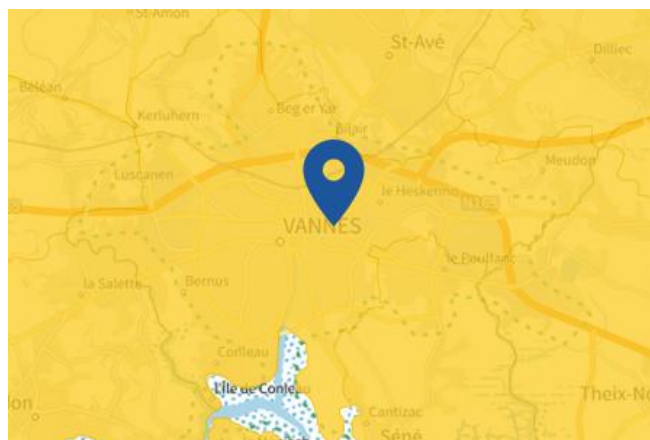
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Vannes

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM56**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Vannes

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM56**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

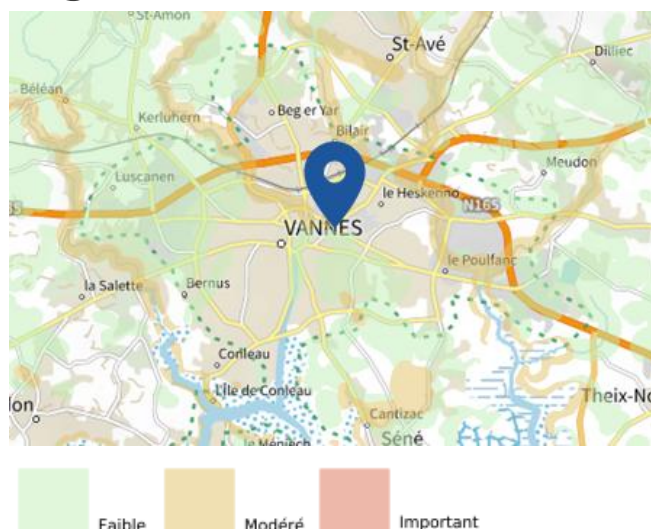
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Vannes

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



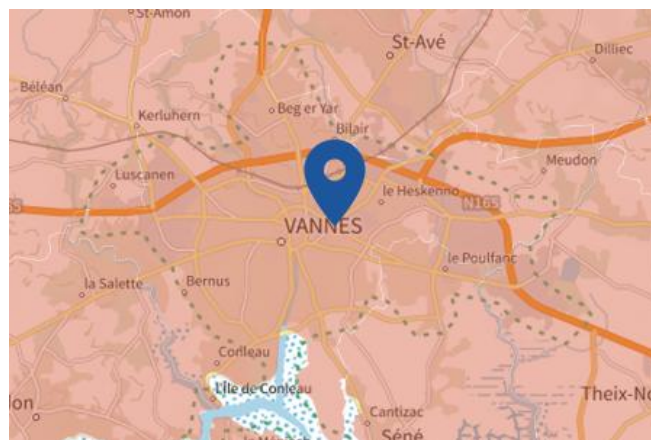
RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Risque radon sur Vannes

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Vannes

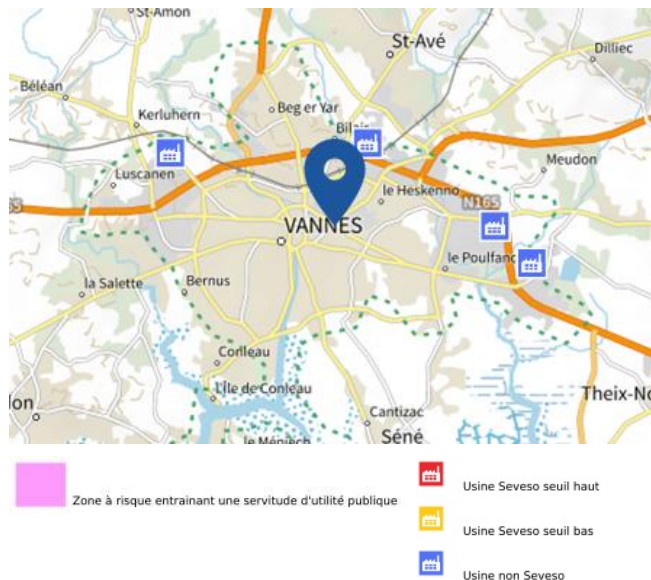
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

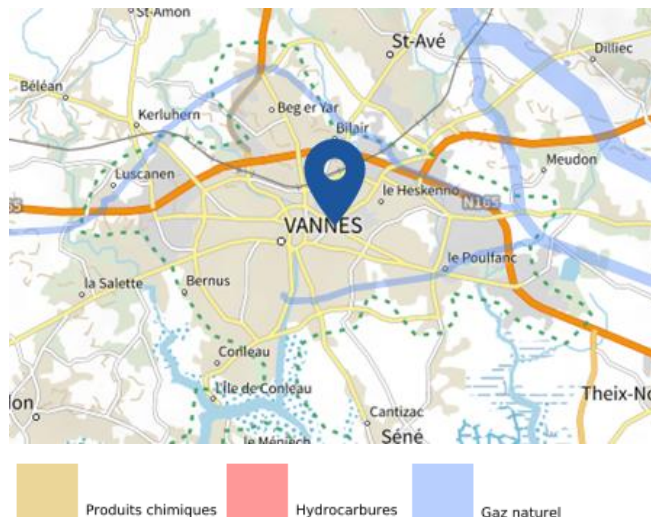
2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
COLAS FRANCE	Non Seveso
FERRAND ETS	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Vannes

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

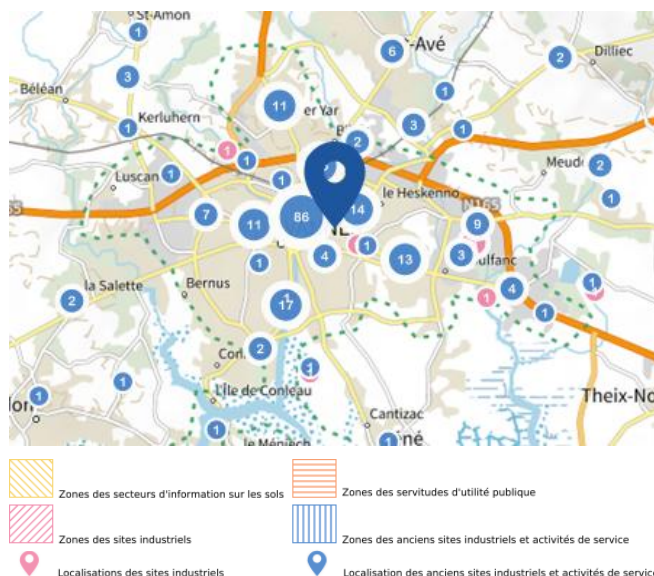
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Vannes

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

12 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10600074	Erosion de berges	Pointe des émigrés
10600075	Erosion de berges	Prom. Paul Chapel
10600076	Erosion de berges	Le Dressay Philippe
10602015	Erosion de berges	POINTE DE ROSVELEC fiche ptolémée n°153
10602016	Erosion de berges	LARMOR GWENED, sud-est fiche ptolémée n°154
10602017	Erosion de berges	ARCAL . nord ouest fiche ptolémée n°155
10602018	Erosion de berges	Port ç du pont de LARMOR à la POINTE DES EMIGRES fiche ptolémée n°
10602019	Erosion de berges	Passage vers l'ILE CONLEAU fiche ptolémée n°157
10602020	Erosion de berges	ILE CONLEAU fiche ptolémée n°158
10602021	Erosion de berges	ILE CONLEAU fiche ptolémée n°158
10602022	Erosion de berges	ILE CONLEAU fiche ptolémée n°158
10602023	Erosion de berges	CAMPEN fiche ptolémée n°159

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

4 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
BREAW0006579	cave	Souterrain Jardin de la Garenne
BREAW0006580	ouvrage militaire	avenue Saint Symphorien
BREAW0006581	ouvrage militaire	Le Heskenno
BREAW0007991	cave	Souterrain de Tréhuinec

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

9 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000838501	MANUFACTURE DES PNEUMATIQUES MICHELIN - PARTIE EN ACTIVITE	En cours
SSP000838301	Cité Administrative	Clôturée
SSP000213801	Ancienne décharge de Kermesquel	Clôturée
SSP000441401	Le Pesquier	Clôturée
SSP000458601	Caserne Commandant Systemans	Clôturée
SSP000214201	MANUFACTURE DES PNEUMATIQUES MICHELIN - PARTIE EN CESSATION	En cours
SSP000214001	Ancienne décharge de la Zone Industrielle du Prat	Clôturée
SSP000213901	Ancienne décharge de Kermain	Clôturée
SSP000075301	Ancienne usine à gaz	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

287 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4104318	KELT MCP	En arrêt	
SSP4104317	ACN VANNES NAUTIQUE	En arrêt	
SSP4103507	Centre de Tri VENESYS (du SYSEM)	En arrêt	
SSP4090057	MICHELIN Vannes	En arrêt	
SSP3818166	Services fiscaux - Présence d'une	En arrêt	Administration publique générale
SSP3818029		En arrêt	
SSP3818028		En arrêt	
SSP3818027		En arrêt	
SSP3818026		En arrêt	
SSP3818025		En arrêt	
SSP3818024		En arrêt	
SSP3818023		En arrêt	
SSP3818022		En arrêt	
SSP3818021		En arrêt	
SSP3818020		En arrêt	
SSP3818019		En arrêt	
SSP3818018		En arrêt	
SSP3818017		En arrêt	
SSP3818016		En arrêt	
SSP3818015		En arrêt	
SSP3818014		En arrêt	
SSP3818013		Indéterminé	
SSP3818012		En arrêt	
SSP3818011		En arrêt	
SSP3818010		En arrêt	
SSP3818009		En arrêt	
SSP3818008		Indéterminé	
SSP3818007		Indéterminé	
SSP3818006		En arrêt	
SSP3818005		En arrêt	
SSP3818004		En arrêt	
SSP3818003	Garage Roosevelt	Indéterminé	
SSP3818002		En arrêt	
SSP3818001		En arrêt	
SSP3818000		En arrêt	
SSP3817999		En arrêt	
SSP3817998		En arrêt	
SSP3817997		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3817996		En arrêt	
SSP3817995		Indéterminé	
SSP3817994		En arrêt	
SSP3817993		Indéterminé	
SSP3817992		En arrêt	
SSP3817991		Indéterminé	
SSP3817990		Indéterminé	
SSP3817989		En arrêt	
SSP3817988		En arrêt	
SSP3817987		En arrêt	
SSP3817986		En arrêt	
SSP3817985		En arrêt	
SSP3817984		En arrêt	
SSP3817983		En arrêt	
SSP3817845		En arrêt	
SSP3817844		En arrêt	
SSP3817843		En arrêt	
SSP3817842		En arrêt	
SSP3817841		En arrêt	
SSP3817840		En arrêt	
SSP3817839		En arrêt	
SSP3817838		En arrêt	
SSP3817837		En arrêt	
SSP3817836		En arrêt	
SSP3817835		En arrêt	
SSP3817775		En arrêt	
SSP3817729		Indéterminé	
SSP3817726		En arrêt	
SSP3817689		En arrêt	
SSP3817688		En arrêt	
SSP3817687		En arrêt	
SSP3817524		En arrêt	
SSP3817523		Indéterminé	
SSP3817522		En arrêt	
SSP3817521		Indéterminé	
SSP3817519		En arrêt	
SSP3817518		En arrêt	
SSP3817517		Indéterminé	
SSP3817516		Indéterminé	
SSP3817515	Mme.. Nicole Denis	En arrêt	
SSP3817514		En arrêt	
SSP3817513		En arrêt	
SSP3817512		En arrêt	
SSP3817511		En arrêt	
SSP3817510		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3817509		En arrêt	
SSP3817508		Indéterminé	
SSP3817507		Indéterminé	
SSP3817506		Indéterminé	
SSP3817505		Indéterminé	
SSP3817504		Indéterminé	
SSP3817503		Indéterminé	
SSP3817502		Indéterminé	
SSP3817501		Indéterminé	
SSP3817500		En arrêt	
SSP3817499		Indéterminé	
SSP3817498		En arrêt	
SSP3817497		Indéterminé	
SSP3817495		En arrêt	
SSP3817494		En arrêt	
SSP3817493		En arrêt	
SSP3817492		Indéterminé	
SSP3817491		Indéterminé	
SSP3817490		Indéterminé	
SSP3817489		Indéterminé	
SSP3817488		En arrêt	
SSP3817487		Indéterminé	
SSP3817486		En arrêt	
SSP3817485		En arrêt	
SSP3817484		En arrêt	
SSP3817483		En arrêt	
SSP3817482		En arrêt	
SSP3817481		En arrêt	
SSP3817480	RENAULT	En arrêt	
SSP3817479		En arrêt	
SSP3817478		En arrêt	
SSP3817477		En arrêt	
SSP3817476		Indéterminé	
SSP3817475		Indéterminé	
SSP3817474		En arrêt	
SSP3817473		En arrêt	
SSP3817472		Indéterminé	
SSP3817471		Indéterminé	
SSP3817470		Indéterminé	
SSP3817469		Indéterminé	
SSP3817468		En arrêt	
SSP3817467		En arrêt	
SSP3817466		En arrêt	
SSP3817465		En arrêt	
SSP3817464		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3817462		En arrêt	
SSP3817461		En arrêt	
SSP3817460		Indéterminé	
SSP3817459		En arrêt	
SSP3817458		En arrêt	
SSP3817457		En arrêt	
SSP3817456		En arrêt	
SSP3817455		En arrêt	
SSP3817454		En arrêt	
SSP3817453		En arrêt	
SSP3817452		En arrêt	
SSP3817450		Indéterminé	
SSP3817449		En arrêt	
SSP3817448		Indéterminé	
SSP3817447		Indéterminé	
SSP3817446		En arrêt	
SSP3817445	DLI - Transport	En arrêt	
SSP3817444		En arrêt	
SSP3817443		En arrêt	
SSP3817442		En arrêt	
SSP3817441		En arrêt	
SSP3817440		En arrêt	
SSP3817439		En arrêt	
SSP3817438		En arrêt	
SSP3817437		En arrêt	
SSP3817436		En arrêt	
SSP3817435		En arrêt	
SSP3817434		En arrêt	
SSP3817433		En arrêt	
SSP3817432		En arrêt	
SSP3817431		En arrêt	
SSP3817430		En arrêt	
SSP3817429		En arrêt	
SSP3817428		En arrêt	
SSP3817427		En arrêt	
SSP3817426		En arrêt	
SSP3817425		En arrêt	
SSP3817423		En arrêt	
SSP3817422		En arrêt	
SSP3817421		En arrêt	
SSP3817420		En arrêt	
SSP3817419		En arrêt	
SSP3817418		En arrêt	
SSP3817417		En arrêt	
SSP3817416		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3817415		En arrêt	
SSP3817414		En arrêt	
SSP3817413		En arrêt	
SSP3817412		Indéterminé	
SSP3817411		En arrêt	
SSP3817410		En arrêt	
SSP3817409		En arrêt	
SSP3817408		En arrêt	
SSP3817407	Ancienne usine à gaz	En arrêt	
SSP3817405		Indéterminé	
SSP3817404		Indéterminé	
SSP3817402		En arrêt	
SSP3817401		En arrêt	
SSP3817400		Indéterminé	
SSP3817399		En arrêt	
SSP3817398		En arrêt	
SSP3817397		En arrêt	
SSP3817396		En arrêt	
SSP3817395		En arrêt	
SSP3817394		En arrêt	
SSP3817393		En arrêt	
SSP3817392		En arrêt	
SSP3817391		En arrêt	
SSP3817390		En arrêt	
SSP3817389		Indéterminé	
SSP3817388		En arrêt	
SSP3817387		En arrêt	
SSP3817386		En arrêt	
SSP3817385		En arrêt	
SSP3817384		En arrêt	
SSP3817383		En arrêt	
SSP3817382		En arrêt	
SSP3817381		En arrêt	
SSP3817380		Indéterminé	
SSP3817379		En arrêt	
SSP3817378		En arrêt	
SSP3817377		En arrêt	
SSP3817376		En arrêt	
SSP3817375		En arrêt	
SSP3817374		En arrêt	
SSP3817373		En arrêt	
SSP3817371		En arrêt	
SSP3817370		En arrêt	
SSP3817368		En arrêt	
SSP3817366		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3817365		En arrêt	
SSP3817364		En arrêt	
SSP3817362		En arrêt	
SSP3817360		En arrêt	
SSP3817359		En arrêt	
SSP3817358		En arrêt	
SSP3817357		En arrêt	
SSP3817356		En arrêt	
SSP3817355		En arrêt	
SSP3817353		En arrêt	
SSP3817352		En arrêt	
SSP3817351		En arrêt	
SSP3817348		En arrêt	
SSP3817347		En arrêt	
SSP3817346		En arrêt	
SSP3817345		En arrêt	
SSP3817344		En arrêt	
SSP3817343		En arrêt	
SSP3817342		En arrêt	
SSP3817341		En arrêt	
SSP3817340		En arrêt	
SSP3817339		En arrêt	
SSP3817338		En arrêt	
SSP3817337		En arrêt	
SSP3817336		En arrêt	
SSP3817335		En arrêt	
SSP3817334		En arrêt	
SSP3817333		En arrêt	
SSP3817332		En arrêt	
SSP3817331		En arrêt	
SSP3817330		En arrêt	
SSP3817329		En arrêt	
SSP3817328		En arrêt	
SSP3817327		En arrêt	
SSP3817326		En arrêt	
SSP3817325		En arrêt	
SSP3817324		En arrêt	
SSP3817320		En arrêt	
SSP3817318		En arrêt	
SSP3817306		En arrêt	
SSP3817300		En arrêt	
SSP3817299		En arrêt	
SSP3817293		En arrêt	
SSP3817283		En arrêt	
SSP3817271		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3817262		En arrêt	
SSP3817259		En arrêt	
SSP3817135		En arrêt	
SSP3817119		En arrêt	
SSP3817071		En arrêt	
SSP3817066		En arrêt	
SSP3817014		En arrêt	
SSP3816920		En arrêt	
SSP3816711		En arrêt	
SSP3816646		En arrêt	
SSP3816578		En arrêt	
SSP3816576	RENAUT	En arrêt	
SSP3816573		En arrêt	
SSP3815982		En arrêt	
SSP3815928		En arrêt	
SSP3815655		En arrêt	
SSP3815536		En arrêt	
SSP3815526		En arrêt	
SSP3815495		En arrêt	
SSP3814955		En arrêt	
SSP479482	LE GAL Christian	En arrêt	
SSP478074	7 D'ARMOR	En arrêt	
SSP476361	SHELL	En arrêt	Commerce de détail de carburants
SSP468373	COFREP SA (successeur PASQUIER)	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle